



CONSENTEMENT À DES VÉRIFICATIONS DE L'EXISTENCE D'ANTÉCÉDENTS PAR LE SERVIC DE POLICE DE MERCIER SECTEUR VULNÉRABLE

*Compléter le présent formulaire en lettres moulées.

SECTION 1 IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR/ORGANISATION			
Nom de l'employeur/organisation ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MERCIER	Adresse C.P. 233		
Ville MERCIER	Code postal J 6 R 2 K 7	Téléphone 4 3 8 3 9 2 - 8 6 8 5	
SECTION 2 IDENTIFICATION DU CANDIDAT/POSTULANT			
Identification du candidat/postulant à partir d'au moins 2 pièces d'identité dont une avec photo (spécifier les pièces présentées)			
Pièce no 1 <input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Ass. maladie	Pièce no 2 <input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Ass. maladie	Pièce no 3 <input type="checkbox"/> Autre	
Nom	Prénom	Date de naissance a m j	Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Adresse actuelle			
Ville	Code postal	Téléphone	
Adresses précédentes (5 dernières années)			
DEPUIS VOTRE NAISSANCE AVEZ-VOUS EFFECTUÉ UN CHANGEMENT DE NOM LÉGALEMENT? (NOM DE FAMILLE - PRÉNOM - MODIFICATION D'ORTHOGRAPHE - SEXE) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
SECTION 3 CRITÈRES DE FILTRAGE			
(Préciser l'emploi ou les fonctions à exercer et la clientèle visée)			
Préciser emploi / fonction BENEVOLE HOCKEY / ENTRAINEUR	Clientèle visée ENFANTS / 4 ANS A 17 ANS	<input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Rémunéré <input checked="" type="checkbox"/> Bénévole	
NOTE : Dans le cas des garderies, centres de la petite enfance (CPE) et autres services de garde éducatifs, tous les critères énoncés ci-dessous doivent être vérifiés. Pour les autres organismes, marquez d'un X le ou les domaines concernés par la catégorie d'emploi postulé.			
Liste des infractions et des inconduites incompatibles avec l'emploi postulé			À vérifier
C R I T È R E S	Violence	Toute inconduite ou toute infraction criminelle pour laquelle une quelconque forme de violence a été utilisée, tels que l'homicide, le vol qualifié, les voies de fait, les infractions reliées aux armes à feu, l'enlèvement, la séquestration, les menaces, l'intimidation, le harcèlement, l'incendie criminel, le gangstérisme, les méfaits, la négligence criminelle	X
	Sexe	Toute inconduite ou toute infraction criminelle à caractère sexuel, telles que l'agression sexuelle, les actions indécentes, la sollicitation ou l'incitation à la prostitution	X
	Vol-fraude	Toute inconduite ou toute infraction criminelle dont la nature même est assimilable à un vol ou une fraude, tels que le vol par effraction, le vol simple, la prise d'un véhicule automobile sans consentement, la fraude, la corruption, la supposition de personne	X
	Conduite automobile	Toute inconduite ou toute infraction criminelle relative à la conduite d'un véhicule, tels que la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou une drogue, le délit de fuite, la conduite dangereuse	X
	Drogues et stupéfiants	Toute inconduite ou toute infraction criminelle relative aux aliments, drogues et stupéfiants, tels que la possession, le trafic, l'importation, la culture	X
	Autres	Négligence criminelle, omission de fournir les choses nécessaires à la vie, etc. Précisez :	X

SECTION 4**CONSENTEMENT DU CANDIDAT/POSTULANT**

Je, soussigné(e), consens à ce que le Service de police de Mercier vérifie mes empêchements/antécédents judiciaires, c'est-à-dire, toute déclaration de culpabilité ou toute mise en accusation pour une infraction criminelle, de même que toute inconduite pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui je serai appelé(e) à œuvrer. À cette fin, j'autorise que le corps de police effectue des vérifications dans tous les dossiers et banques de données qui lui sont accessibles, à partir des critères de filtrage identifiés ci-dessus et qu'il transmette les résultats selon les modalités prévues au protocole d'entente. Sont également considérées comme des empêchements les infractions énumérées à l'annexe de la *Loi sur le casier judiciaire*, L.R.C. 1985, c. C-47, même si celles-ci ont fait l'objet d'une suspension de casier (pardon).

Le présent consentement est valide pour une période d'un (1) an à compter de la date de la signature.

Je déclare solennellement que les renseignements contenus dans ce formulaire sont vrais.

De plus, j'autorise le Service de police de Mercier à communiquer directement à l'employeur/organisation la présence de mes empêchements/antécédents judiciaires.

Signature du candidat/postulant : _____ Date : _____

Si le candidat/postulant est âgé de moins de 14 ans, signature du parent ou du tuteur:

Signature : _____ Date : _____

SECTION 5**ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'EMPLOYEUR / ORGANISATION**

J'atteste avoir vérifié l'identité du candidat / postulant tel qu'identifié à la SECTION 2.

Nom, prénom (*en lettres moulées*)

Signature

Date

a

m

j

AVIS

L'employeur ou l'organisation est assujéti à la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., .c. C-12) notamment les articles 18.2 et 20, ainsi que, à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A.2.1) où la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c P-39.1) et à la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C. ; (1985), c. C-47).

18.2 « Culpabilité à une infraction » Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi, une personne du seul fait qu'elle a été déclaré coupable d'infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

20 « Distinction fondée sur aptitudes non-discriminatoires » Une distinction, occlusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par son emploi, ou justifiées par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être du groupe ethnique est réputée non discriminatoire.